

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
3 SEPTEMBRE 2001

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 23 août 2001 , accompagnée d'un ordre du jour comportant 52 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;
 Présents : M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE ,
~~DEPLUS~~, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes
 JUNGST, MALAISE, MM. SPEER, ~~MILLER~~, SAKAS, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~,
 NAMUR-FRANCK, MM. ~~DEL BORRELLO~~, MANDERLIER, ROSSI, Mme
 KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. ~~MERCIER~~, Mme
 COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX,
 THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Conseillers et
 M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous allons entamer cette séance du Conseil communal dans cette salle. Vous savez que nous avons migré pour laisser la place au Pouvoir Judiciaire qui a célébré la rentrée judiciaire cet après-midi, dans le Salon Gothique et que, matériellement, il était difficile, après les Magistrats et autres membres des milieux judiciaires, de monter toute la machinerie et de pouvoir préparer, matériellement, notre séance. Ceci m'amène à vous indiquer, comme vous le verrez dans un instant, que l'année prochaine, je n'aurai plus cette volonté d'avoir un Conseil communal le premier lundi de la rentrée, car je me suis aperçu que, d'abord, sur le plan administratif, il y avait quelques difficultés à ce que nous soyons prêts sur tous les dossiers car pas mal de services avaient des personnes en congé jusque à peu près la fin du mois d'août et, par ailleurs, on me dit que c'est systématiquement, les avocats ne m'en voudront pas si je ne connaissais pas cet état de choses, mais que c'est systématiquement le premier lundi de septembre que se tient cette séance solennelle de la rentrée judiciaire et de la Cour d'Appel et dès lors, nous en tiendrons compte, l'année prochaine, dans notre ordre du jour et nous tiendrons Conseil communal le deuxième lundi de septembre, plutôt que le premier. Ceci m'amène à vous demander de bien vouloir excuser le Ministre MILLER et M. Bernard BIEFNOT. Les points suivants, pour les raisons que je viens d'évoquer, seront reportés : les points 4 et 5 ; le point 16 ; le point 18 ; le 20 et les points 24, 25 et 26. Le huis clos, nous y viendrons tout à l'heure, nous avons deux petits points à reporter mais nous en parlerons à ce moment-là, le 47 et le 48 d).

Avec votre autorisation, nous allons entamer le Conseil communal.

1^{er} objet :

- a) confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une menace d'effondrement à la Cité du Coq à Jemappes, partie comprise entre les Tours « Triolet » et « Tristan ». 7^e 6002/Jem/62

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

- b) confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un enfoncement sur trottoir survenu à Mons, rue des Kiévrois, partie comprise entre les rues des Compagnons et des Gailliers à l'opposé des immeubles pairs. 7^e 6002/210

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

- c) confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un enfoncement sur collecteur survenu à Jemappes, rue Serpentine, n° 34. 7^e 6002/Jem/133

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- d) confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement sur collecteur survenu à St-Symphorien, avenue Gustave Maigret, ; 19. 78^e 6002/SS/20

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

- e) confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une fouille sur collecteur survenue à Jemappes, rue des Veuves, 10. 7^e 6002/Jem/146

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

- f) création d'un emplacement de stationnement pour handicapés à la mitoyenneté des immeubles n°s 58-60 à Jemappes, rue Sablonnière. 7^e 6002/Jem/127

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

- g) création d'un emplacement de stationnement pour handicapés dans la partie comprise entre la mitoyenneté des immeubles n°s 18 et 20 et la mitoyenneté des immeubles n°s 20 et 22 à Mons, rue du Onze Novembre. 7^e 6002/270

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

2^e objet : ASBL PARENTHÈSE – Garantie de la Ville de Mons pour une ouverture de crédit de 260.288,21 Euros. Gestion Financière CP/GL

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous savez que cette ASBL, dont le travail est fort apprécié, notamment dans sa lutte contre la toxicomanie, avait éprouvé des difficultés et la Ville avait garanti un certain nombre d'emprunts, de mémoire, c'est de l'ordre de 15 millions. Ici, cette ASBL répond et satisfait aux conditions qui avaient été émises et qui étaient de

réduire la part de la garantie de la Ville et nous passons de 15 millions à une dizaine de millions. Y a-t-il à cet égard des remarques, suggestions ou d'autres choses ?

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

3^e objet :SERVICE INCENDIE. Acquisition de matériel d'incendie avec l'aide financière de l'Etat. Programme d'acquisition pour la période 2002-2007. SI

Entrée de Mme MERCIER : 40 présents

M. DI RUPO, Bourgmestre : Pour répondre à une question qui avait été posée par M. VISEUR, en effet, il y a un examen du matériel des pompiers de Mons, en tenant compte du matériel des autres corps de pompiers de la région. Et, par ailleurs, il y a une collaboration avec la Protection Civile pour, justement, essayer, quand c'est possible, d'avoir des complémentarités, en tout cas, en matière de matériel, sachant que chaque corps de sécurité a besoin d'un minimum de matériel lourd que nous allons acquérir.

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

4^e objet : Parc industriel de Ghlin-Baudour. Voirie attenante à la rue de l'Orbette. Construction d'une voirie de desserte avec égouttage et distribution d'eau. Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie. 3^e/2^e A/8308/C/6/41

REMIS

5^e objet : Parc industriel de Ghlin-Baudour. Voirie attenante à la rue de l'Orbette. Construction d'une voirie de desserte avec égouttage et distribution d'eau. Approbation du projet de construction. 3^e/2^e A/8308/C/6/41

REMIS

Entrée de MM. DEPLUS, DEL BORRELLO : 42 présents

6^e objet : Hall multifonctionnel. Lot 7 : aménagement des abords. Approbation du projet. 3^e/3^e E/98.909.008

M. DI RUPO, Bourgmestre : Si M. l'Echevin me le permet, je vais continuer sur ma lancée. Nous avons laissé ce point à l'ordre du jour et nous allons vous demander, dans un instant, de purement et simplement prendre acte, si vous l'acceptez. Maintenant, je vais

vous expliquer ce dont il retourne. Nous pensons, au Collège, qu'il est de notre responsabilité, avant même que nous ayons à débattre du budget, nous en reparlerons mais vers le mois de novembre, on a prévu deux jours, car il me semble que cela sera difficile et je vous donnerai l'agenda tout à l'heure en fin de séance, par rapport aux opérations et notamment, voir comment la Région Wallonne peut nous aider dans ce contexte-là et avant d'attendre le débat budgétaire, je voudrais vous parler du hall multifonctionnel pour vous dire que, en fait, c'est le 25 septembre 1996, vous vous en souviendrez, que le Conseil, notre Conseil, marque un accord de principe sur ce qui était alors un programme de développement sur les Grands Prés, qui comprenait, vous vous en souvenez, ce hall multifonctionnel. Il y avait aussi de grandes surfaces et rappelez-vous qu'on nous avait présenté un magnifique cercle où l'on trouvait 4 grands bâtiments, Imagic, ce que l'on appelle un parc à thèmes, c'est-à-dire, des bâtiments qui auraient dû recevoir un type de produit, par exemple des meubles, ou d'autres types de produits mais des monoproduits, puis il y avait le centre commercial et ce hall multifonctionnel. Cette décision d'accord de principe sur un programme de développement sur les Grands Prés comprenait le hall et, selon la décision, les différents opérateurs s'étaient engagés à assurer 40 % du coût du hall, donc 40 % devaient venir du monde privé, 60 % du monde public, sous-entendu avec des interventions, des subventions. Et les notes montrent que, à l'époque, l'estimation était de 625 millions ; donc, je répète, 40 % devaient être pris en charge par le privé et 60 % par les pouvoirs publics. Alors, le 7 novembre 1996, le Collège vous propose, après en avoir décidé, de recourir à la formule du leasing pour le financement de l'opération. Et la décision est justifiée de la manière suivante – tous les documents sont à votre disposition – et en disant que

- 1) le Crédit Communal de Belgique était maître d'œuvre, délégué pour l'ouvrage ;
- 2) que le contrat inclurait tous les coûts ;
- 3) et là, cela devient important, les premiers loyers de cet argent seraient payés au moment de la livraison du hall, un an après la réception provisoire, et donc, nous arrivons, maintenant, en 2002, à devoir commencer, pour la première fois, à rembourser tous les montants qui ont été utilisés. Le 19 novembre 1996, notre Conseil décide, à son tour, à ce moment-là, c'est le principe uniquement, le principe de recourir au leasing pour le financement de la construction du hall. Dans la présentation du dossier, l'Echevin de l'époque indiquait que le Crédit Communal surveillerait les coûts et la réalisation du hall, que le projet de construction serait alors soumis ultérieurement au Conseil communal et

l'Echevin ajoutait que le Crédit Communal restait propriétaire de la construction durant la durée du leasing et, là c'est important, que cette position lui permettait de rechercher les partenaires privés susceptibles d'investir. Il est rappelé, comme je l'ai fait il y a un instant, qu'il s'agissait de 40 % qui, j'ouvre les guillemets, les mots sont « seront apportés » donc affirmatif pour la construction. Mon prédécesseur, quant à lui, a précisé que la convention proprement dite de leasing serait alors soumise à un prochain Conseil communal et que c'est à ce moment-là que l'on rencontrera toutes les questions que les Conseillers communaux ont posé car, je dois le reconnaître, qu'à l'occasion de cet accord de principe, un certain nombre de Conseillers communaux s'étaient émus des montants et de la procédure et que, il y avait été répondu d'une manière elliptique mais on s'était engagé, mon prédécesseur s'était engagé à répondre, c'est à ce moment-là que l'on rencontrera toutes les questions. Le 3 avril 1997, le Collège décide de demander au Crédit Communal de réaliser lui-même le hall et, en 1997, ce n'est plus 625 millions, mais la construction est établie à un montant de 1 milliard 32 millions. Le 16 avril, c'est alors le Conseil communal, à son tour, qui approuve la convention entre la Ville et le Crédit Communal pour construire ce hall dont le montant, je le répète, est estimé à un bon milliard. Alors, je voulais simplement, pour l'histoire, vous indiquer, puisque j'ai été relire tous les procès-verbaux de tous les Conseils communaux, que cette décision n'a fait l'objet que d'un très très court débat, deux Conseillers communaux sont intervenus d'une manière très brève, quelques secondes, où M. le Conseiller BEUGNIES dit ceci : « on nous propose de voter pour conclure avec le Crédit Communal, sur base de la situation de fait, alors qu'on ne sait pas quelle sera la situation à ce moment-là ». Je suppose que dans le contexte, cela voulait dire quelque chose ! Mon prédécesseur répond : « pour un leasing, c'est toujours comme cela qu'on procède. Pour la piscine de Flénu, c'était pareil ». Et, intervient alors une Conseillère, pour parler brièvement de Flénu et s'en est terminé et on vote et on engage 1 milliard de francs. Le 16 juillet 1998, le Collège agrée l'étude faite par un bureau d'études, le bureau Greisch ; le 10 novembre 1998, le Conseil communal approuve un avant-projet de construction et, aujourd'hui, les derniers états du budget tel qu'il a été estimé par le bureau Semaco n'est plus, ni de 625 millions, ni de 1 milliard, mais est de 1 milliard 389 millions. Donc, nous en sommes à un milliard 4, la part de la Ville s'élève à 970 millions, part non subventionnée. Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous indiquer. Donc, c'est que, aujourd'hui, il n'y a pas d'intervention privée, il n'y a aucun subside public, et que pour un montant comme celui-ci, le remboursement sera de l'ordre d'environ 100 millions par an sur le crédit ordinaire durant 20 ans. Dans l'état actuel des choses, il n'y a

pas de part « privé », la seule intervention publique, qui n'est pas une subvention, c'est cette partie qui fait la différence entre 1 milliard 4 et le milliard, qui vient de la Régie des Bâtiments sur une décision prise par le Conseil des Ministres. Vous vous souviendrez que votre serviteur était alors Vice-Premier Ministre et que nous avons obtenu que le soubassement de ce hall multifonctionnel puisse servir aux archives de l'Etat, et c'est comme cela qu'on avait prévu 300 millions qui sont devenus, au fil du temps, 400 millions. Et donc, le différentiel, aujourd'hui, c'est 1 milliard, pour lequel il n'y a pas de part privée et il n'y a pas d'intervention de subventions publiques. Et donc, pour le moment, nous en sommes à un remboursement de 100 millions par an, environ, durant 20 ans. C'est pour cela que je voulais vous informer et que l'on prenne simplement acte dans la décision. Maintenant, nous allons devoir faire les abords. Donc, ce n'est pas terminé pour les dépenses, car il reste les abords et il reste l'aménagement intérieur. La Région Wallonne nous demande des explications sur le fait que nous nous trouvions avec un tel montant financier qui est, bien entendu, majeur, pour une Ville de la taille de Mons ; comment est-ce possible que l'on ait pu engager autant d'argent, y a-t-il eu un acte de tutelle, y a-t-il eu un accord de la Région et nous sommes en train d'examiner cette situation pour pouvoir répondre aux interrogations. Alors, ce que je ferai en votre nom et ce que le Collège va faire, c'est nous donner le temps, d'ici au Conseil du budget, de voir si nous pouvons envisager quelque chose. Je ne pense pas, objectivement, que d'ici le mois de novembre, nous soyons en mesure de demander à la Région Wallonne ou à un autre opérateur de reprendre ce bien. Nous allons examiner toutes les voies possibles, mais pour l'heure, il n'y a aucune issue. Et je termine mon information en vous indiquant que, comme on s'y était engagé, nous avons recherché et nous continuons à rechercher activement un gestionnaire. On aimerait tant bénéficier d'un professionnel, parce qu'un hall de cette nature ne peut pas se gérer comme on gérait, jadis, le hall des expositions. Et, en plus, il faudrait se mettre dans des circuits où les grands événements sont programmés au minimum 3 ans à l'avance. Bon, nous avons reçu plusieurs personnes, M. l'Echevin DEPLUS et moi-même, des personnes au demeurant compétentes et fort aimables mais qui disent, ni plus, ni moins : « Ecoutez, mettez quelques centaines de millions pour aménager l'intérieur, laissez-nous le temps d'y voir clair et puis, on vous dira si on peut, au moins, éviter que ce soit un déficit d'exploitation ». Voilà où nous en sommes et donc, je pense qu'il faut transformer cette situation en opportunité. Malheureusement, nous allons devoir passer par une phase qui est très difficile qui est celle d'appréhender la dimension financière du dossier. Et donc, dans l'état actuel des choses, voilà la situation. Nous tenons,

pour vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'ensemble des décisions qui sont prises, j'en ai terminé et j'ouvre la discussion, pour de plus amples informations. Pour la petite histoire, mais c'est uniquement l'anecdote, et comme je sais, certes, pas tout ce qui se dit en Ville, vous imaginez, mais quand même, un bourgmestre a des oreilles qui traînent, la réalité est que votre serviteur n'a participé à aucune prise de décision concernant ce dossier. Tous les procès-verbaux des Conseils communaux en attestent, je n'étais pas présent, à aucune étape de tout l'ensemble de ce dossier. Ceci dit, j'assume pleinement la responsabilité qui est nôtre aujourd'hui, mais je voulais, pour alimenter quelques rumeurs de la rue que cela se sache publiquement. Je cède la parole à qui le demande.

M. BEUGNIES, Conseiller : Suite à ce que vous venez de dire, d'un point de vue financier, je pose la question. On a fait un emprunt de consolidation de 2 milliards 200 millions en son temps. Sur cet emprunt de consolidation, il faut encore payer pendant plus ou moins 10 ans, cela doit être de l'ordre de 300 millions. Vous parlez de 100 millions maintenant, pour le hall multifonctionnel. Alors, je me demandais s'il n'y avait pas moyen de trouver un arrangement pour faire ce remboursement de façon progressive. C'est-à-dire que l'on rembourserait moins maintenant et on pourrait rembourser plus quand viendrait l'échéance de l'emprunt de consolidation. C'est une formule. Puisque, pour être plus à l'aise, on rembourserait plus au moment où l'emprunt de 2 milliards 200 millions viendrait à échéance, donc, dans plus ou moins une dizaine d'années.

M. COLLETTE, Conseiller : J'ai une question, M. le Bourgmestre. En fait, il existait au dossier de la construction du hall multifonctionnel des engagements fermes, écrits, provenant du promoteur de la galerie commerçante, grande surface + la galerie de boutiques, étant entendu que le Conseil avait décidé de manière claire et non équivoque, qu'il faudrait une simultanéité, c'était le mot qui était utilisé, entre la construction du hall multifonctionnel et de la grande surface de l'hypermarché. Alors, je ne sais plus si ces engagements, et c'est là que je voudrais peut-être que vous raviviez notre souvenir, si ces engagements sont pris en termes chiffrés de montants fixes ou en termes de pourcentages. Parce que, effectivement, vous avez évoqué le pourcentage de 40 % du coût du hall mais dans mon souvenir, c'était du hall, en net pour la Ville, c'est-à-dire en dehors de l'intervention de la Régie des Bâtiments et il y avait deux chiffres fatidiques, si je puis dire,

qui étaient une rallonge de 240 millions pour le hall proprement dit et de 140 millions pour les abords. Alors, est-ce de cela que vous parlez aujourd'hui, est-ce toujours d'actualité parce que j'ai le souvenir que c'était effectivement des courriers d'avocats qui contenaient ces engagements. Est-ce qu'il y a encore une demande de construction d'un centre commercial en symétrie et si cette demande existe, quelle est l'interprétation qu'on peut donner, est-ce que c'est une interprétation limitée aux chiffres qui étaient évoqués à l'époque, sur base d'un budget limité à 600 millions, ou est-ce, effectivement, 40 % du coût ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vais me permettre de répondre aux deux questions. La première, donc, pour M. COLLETTE. Dans l'état actuel des choses, l'engagement unilatéral des investisseurs de Forum Invest qui est sur le point de déposer la demande de construction de galeries commerçantes et de l'hypermarché à la commission socio-économique (on s'en est longuement expliqué il y a quelques jours avec les commerçants) l'engagement unilatéral est de prévoir, en cas de réalisation de l'hypermarché et de la galerie marchande, ce qui n'est toujours pas fait (je veux dire qu'aujourd'hui le dossier est totalement réversible) si cela devait se faire, il y a un engagement de 200 millions. Donc, ces 200 millions sont prévus. Les promoteurs ajoutant que ces 200 millions, le Conseil communal pourrait très bien décider soit de les mettre sur ce hall, soit peut-être de les utiliser à d'autres fins, pour une autre stratégie, notamment, à l'égard de ce qui pourrait se produire à l'intérieur de la Ville ; et donc, voilà l'engagement tel qu'il est pris, unilatéralement. Alors, pour la deuxième question, la simultanéité, poser la question, c'est y répondre. D'un côté, le hall est fait, l'argent dépensé, il en faut encore pour ses abords ; de l'autre, c'est un projet qui n'est toujours qu'un projet, qui sera soumis à la commission socio-économique et personne, aujourd'hui, n'est en mesure de dire si oui ou non, se fera cet hypermarché, ces galeries marchandes. D'abord, pour une raison très simple, c'est que l'avis du socio-économique est sans appel et déterminant dans la procédure que vous connaissez. Alors, pour ce qui concerne maintenant les emprunts, je comprends ce que dit M. BEUGNIES, en termes un peu imagés, c'est de dire pourquoi est-ce qu'on ne renégocierait pas et en mettre un peu pour les générations futures. Mais, pour le moment, je dois vous dire que si, parfois, on ne me voit pas à toutes les manifestations, c'est que nous travaillons beaucoup, notamment avec le Ministre de Tutelle, M. Charles MICHEL et voici des dizaines et des dizaines d'heures que nous avons dû appréhender ces problèmes, car, je dois à la vérité de dire qu'à quelques semaines de l'élaboration du budget, nous avons, à

Mons, donc les difficultés que vous connaissez puisque nous en sommes toujours entre 500 et 600 millions de déficit et qu'on essaye de voir comment nous allons faire. Nous ne sommes pas la seule ville à connaître des difficultés majeures et donc, le Ministre Charles MICHEL a essayé d'appréhender la problématique sur l'ensemble de la Wallonie au sein du Gouvernement et c'est l'ensemble du Gouvernement Wallon qui a décidé la procédure suivante : nous sommes tenus, d'ici le 15 septembre, de remettre au Ministre de Tutelle, tous les dossiers qui montrent la différence entre les comptes 2000 et le déficit prévisible 2002-2003-2004. Et donc, nous devons, puisque nous partons de comptes en équilibre, nous devons expliquer en fait comment on passe de 0 à - 500. Si c'est moins 500. Ce qui est bien légitime de la part du Ministre. Donc, avec le Receveur communal et le Secrétaire communal, nous sommes en train de préparer des dossiers . Ceci, par exemple, est un dossier qui compte pour 100 millions par an. Il n'y a pas que celui-ci, je vous parlerai de Mons Invest Sport, je vous parlerai de toute une série de dossiers, à chaque Conseil. Il y a suffisamment de matière pour vous expliquer les techniques financières qui montrent que beaucoup d'argent a été emprunté mais que les remboursements commencent à se faire sentir un peu plus tard, donc à partir de 2001-2002. Donc, nous devons remettre un dossier et le Collège y travaille, l'Echevine des Finances, chacun des Echevins concernés et nous pensons être en mesure, pour le 15 septembre, de remettre un gros dossier au Ministre qui va pouvoir se forger une idée. Du 15 septembre jusqu'à environ mi ou fin octobre, il y aura alors un examen par un réviseur d'entreprise. Vous vous souviendrez que je l'ai évoqué. Plusieurs raisons. La première, c'est qu'il faut cesser les polémiques et que je pense que l'examen d'un expert neutre, va permettre de dire si c'est blanc, si c'est noir, si ce n'est pas, parfois, ce nouveau Collège qui aurait quelques fantasmes et qui s'imaginerait, comme cela qu'il y aurait des nouveautés et donc, le Ministre y tenait aussi. Nous pourrions lui proposer trois réviseurs d'entreprise accrédités et le Ministre en choisira un et donc, pour notre part, comme on joue à cahier ouvert et dans la transparence absolue, viendra n'importe quel réviseur d'entreprise qui sera désigné. Après cela, donc, nous serons vers la fin octobre, le Ministre devrait, avec le Gouvernement Wallon, nous indiquer si le Gouvernement peut intervenir pour une partie du déficit. Pour nous, cette étape est déterminante pour faire le budget. Et donc, dans l'état actuel, en vous demandant de bien vouloir m'excuser si on modifie la date, mais on va essayer, en fonction de ce que la Région va nous donner, de nous rencontrer alors les 12-13 novembre, et si ce n'est pas possible, on essaierait alors une semaine plus tard. Et, à ce moment-là, avec l'apport régional, nous allons devoir voir ce qui restera à notre charge, qu'est-ce qu'on peut faire,

quel type de négociations peut-on avoir, comment va-t-on réaliser le budget, quid des dépenses et, bien entendu, élément extrêmement douloureux, quid des recettes ? Mais cela, ce sera alors pour la discussion budgétaire et je me permettrai, parce que je pense que les sujets sont trop importants, avec votre autorisation, de réunir, avant de mettre ce point à l'ordre du jour, une séance informelle pour que vous puissiez, non seulement, vous forger une opinion, mais également, peut-être émettre un certain nombre de suggestions, parce que la situation étant ce qu'elle est, il faudra que l'on fasse face. Pouvons-nous clôturer cette discussion en prenant acte, et le Collège s'engage à faire rapport à une prochaine séance du Conseil communal, soit la prochaine, si nous sommes en mesure, soit au plus tard en novembre, dans tous les cas nous allons être confrontés à toutes ces considérations.

PREND ACTE – 10^e annexe

7^e objet : Bâtiments scolaires. Décontamination asbeste et réisolation,. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2001.722.111

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

8^e objet : Rénovation du site des Arbalestriers. Etudes. Approbation des cahiers spéciaux des charges et modes de passation des marchés. 3^e/1^e E/SUB.2000.761.040

M. BIEFNOT, Echevin : En ce qui concerne ce point, ce dossier vise le recours à un architecte, c'est un dossier technique, bien évidemment. Il traite du recours à un architecte et à un auteur de projet en techniques spéciales pour l'aménagement du site des Arbalestriers. Cet aménagement couvre, d'une part, l'accès dans le site. Actuellement, ici, l'accès du public par la rue des Arbalestriers convient pour se rendre dans les bureaux administratifs ; il est, par contre, mal situé pour se diriger vers le foyer et la salle de spectacles. Cela est tout simplement dû au fait que le foyer et l'entrée de la salle se trouvent être situés près de la rue du Gouvernement. Le deuxième point qui concerne cet aménagement, c'est le foyer d'accueil proprement dit. C'est un foyer qui est à réaménager en fonction des orientations qui seront prises pour l'accès du site. Troisième point, la salle de spectacles devrait être réétudiée de manière à améliorer le confort professionnel souhaité par les créateurs ainsi que celui du public. Et, enfin, puisqu'il y a un autre point, c'est la création d'une salle de répétitions pour le théâtre et aussi lieu occasionnel pour le rock dans le bâtiment qui abritait anciennement des archives de la Province. Voilà, pour ce qui est du dossier technique.

M. DEPLUS, Echevin : Oui, ce que je peux ajouter à ce qui vient d'être dit par Richard BIEFNOT, c'est que, rappelez-vous, il y avait une première mouture des travaux qui avait été portée par le Centre Culturel seul et qui portait sur la rénovation du bâtiment des archives pour le transformer en salle de danse et donc, cette partie-là est désengagée, si vous permettez l'expression, bien que je ne sois pas sûr que le terme technique est exact, mais, pour pouvoir nous permettre de rénover les Arbalestriers plus dans leur ensemble comme il l'a été dit. Je pense qu'à ce stade, on ne peut qu'ajouter que c'est un dossier qui doit porter sur environ 18 millions et que cela dépend du Ministre DEMOTTE.

M. HAMAIDE, Conseiller : C'est un dossier qui m'ennuie en quelque sorte, puisque c'est un dossier, celui qu'on annule du moins, parce que c'est un dossier que j'ai connu pendant quelques années et qui arrive à terme, qui arrive à être finalisé. Ce qu'on n'a pas dit clairement, c'est que, dans la décision, on met fin à une convention avec un bureau d'études, Matador, pour ne pas le citer, qui avait fini son travail, commencé à la demande du CCRM et repris par les services techniques communaux par la suite. Donc, c'est un dossier qui est bien au point, qui a fait l'objet d'engagements vis-à-vis des résidents, notamment de Claudio Bernardo (As Palavras) et aussi, vis-à-vis du CCRM lui-même. Donc, on est là à pouvoir enfin commencer les travaux d'un dossier. Alors, cela me semble repartir à zéro, cela veut dire pour quelques années, c'est un peu la proie pour l'ombre, puisqu'on veut mieux faire que ce qui avait été initialement envisagé. Alors, cela veut dire aussi que la Machine-à-Eau, qui n'était pas réservée à Claudio Bernardo, va lui rester en gestion, ce qui contrarie un petit peu la politique culturelle, selon ce que j'en percevais précédemment tout au moins. Et j'en reviens à la question globale de l'infrastructure puisque tous les 4 ans, la Ville de Mons négociait un contrat culture avec la Communauté Française qui définissait l'enveloppe d'infrastructure culturelle et ce que l'on allait faire. Ce contrat culture a été rallongé d'un an donc, il a couvert la période 1995-2000, je crois. Alors, qu'en est-il actuellement ? C'est une question. De la part de la Communauté Française, est-ce qu'il y a encore une telle disposition qui donne des enveloppes à une ville dans son domaine culturel pour envisager sa planification ? Je rappelle que dans l'enveloppe antérieure, la Ville de Mons avait d'ailleurs cédé un quota de 50 millions au bénéfice de Télé MB. Alors, par ailleurs, je lis dans la presse que le Centre Culturel désignera, vient de désigner, peut-être, dans un Conseil d'Administration qui vient de se tenir, un expert qui va faire l'inventaire et l'audit du CCRM en 4 mois, je ne dis pas que c'était nécessaire, j'aime bien d'ailleurs celui qu'on a désigné, donc, ce n'est pas une

question de personne, mais c'est une question de moyens. Alors, a-t-il des moyens, n'a-t-il pas des moyens en plus à nous allouer ? Mais, pour autant que de désigner pendant 4 mois, un « inventaire audit », attendons 4 mois pour décider ce qui se passerait sur le site des Arbalestriers. Mais, j'insiste sur le fait que le site des Arbalestriers, c'est plutôt déplorable, c'est une friche qui ressemble au temps de Zola et le CCRM, pour autant que je l'ai encore bien connu, pleurait pour qu'enfin, l'apparence de ce site soit un peu plus digne des résidents dont Mons s'enorgueillit par ailleurs. Alors, plus globalement, puisque j'ai la parole, je me permets de dire que je ne comprends pas très bien la nouvelle politique culturelle de Mons, notamment quant à l'avenir du CCRM, du TRM. Je ne perçois pas, personnellement, la ligne conductrice qu'il faudrait bien qu'on nous explique un jour, les Assises Culturelles remontent à 6 mois, cela devient long. Merci.

Mme MALAISE, Conseillère : Je voudrais faire une intervention qui va un peu dans le sens de M. HAMAIDE, en espérant être plus claire. Voici un dossier culture qui passe aux travaux. Cela arrive trop souvent, je veux, pour ma part, faire les réflexions qui apportent des réponses culturelles. S'il y a un accord entre Claudio Bernardo et d'autres acteurs pour investir complètement la Machine-à-Eau, y compris pour les répétitions, eh bien, il faut reconnaître alors que les besoins du projet ont changé et qu'il est normal de revoir le projet, puisqu'il faut trouver, proposer une nouvelle affectation pour la salle des archives de la Province qui est disponible, si elle ne va pas à Claudio Bernardo et si on propose d'autres affectations, répétitions pour le théâtre ou occasionnellement, concert de rock. Et puis, il y a tout l'aspect du foyer et de la salle de spectacles que l'Echevin nous a exposé. Il y avait aussi matière à changer le projet parce qu'il y a eu le feu, depuis qu'on avait fait le premier projet. Donc, de nouveaux travaux devaient intervenir. Par contre, là où je vous rejoins très bien, M. HAMAIDE, c'est qu'on est quand même encore beaucoup dans le flou en ce qui concerne la globalité du projet culturel. Ici, si on examine ces propositions avec une microréflexion qui tourne autour du site des Arbalestriers, elles tiennent la route, les propositions. Seulement, personne n'ignore, en tout cas vous l'annoncez, que vous allez mener une réflexion globale d'où vont sortir des lignes de priorités en matière de politique culturelle. On attend presque un bouleversement après les Assises et on se dit, bon, qu'est-ce qu'on fait maintenant, va-t-on prendre des décisions dans le concret, dossier par dossier, sans connaître toujours les objectifs qui vont émerger, les vrais objectifs qui ont une dimension importante et qui pourraient encore affecter l'affectation, la destination des lieux culturels. Nous, on devient de plus en plus gênés de prendre des engagements sans

avoir le cadre global. Et donc, pour moi, M. DEPLUS, je dis, qu'il commence à y avoir le feu, il faudrait commencer quand même à expliciter certaines lignes et que nous ayons un débat qui donne des directions pour ne pas devoir continuer à travailler au coup par coup. En ce qui nous concerne, nous allons nous abstenir sur ce dossier pour ces raisons.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Avant même que je vous ai répondu ?

Mme MALAISE, Conseillère : Je pourrais changer d'avis. Mais, je ne le pense pas.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je suis rassuré ! Je ne vais pas tenter de vous faire changer d'avis mais simplement de vous fournir un certain nombre d'informations, les plus objectives possible. Tout d'abord, c'est vrai, qu'à la suite des Assises Culturelles, il y a eu une discussion approfondie avec le Ministre DEMOTTE. Vous savez qu'il y a à la Communauté Française, entre autres singularités, celle d'avoir plusieurs ministres qui se préoccupent des dimensions culturelles. M. MILLER est Ministre des Arts et des Lettres et donc, est habilité à subventionner toute une série d'opérations, d'événements culturels. Ce qu'il fait d'ailleurs. Le Ministre DEMOTTE, quant à lui, est responsable des centres culturels et des infrastructures. En l'occurrence, il s'agit d'infrastructures. Nous avons, tout d'abord, entamé une discussion car vous savez que nous ne manquons pas de projets, nous y reviendrons. Parce que, autant nous devons être très inquiets de l'avenir immédiat qui sera difficile, en même temps, nous ne sommes pas du tout envahis par le désespoir, nous ferons face et après la période noire, j'espère connaître une période beaucoup plus claire. Et, dès à présent, nous préparons les projets pour sortir des difficultés qu'inéluctablement, nous allons connaître. Nous avons beaucoup travaillé avec le Ministre DEMOTTE. Seulement, quelle que soit la sympathie qu'il avait et qu'il a toujours pour Mons, quelle était sa réponse ? Elle était de dire : « avant que je ne prenne le moindre engagement sur quoi que ce soit, je veux au moins savoir si la Communauté Française va continuer à vivre ». Puisque tout dépendait des accords du Lambermont, sans les accords de refinancement, une chose était certaine, c'est que cela aurait été la crise ouverte de la Communauté Française qui enregistre déjà des déficits de 3 à 7 milliards maintenant et qui, sans ce refinancement, plongeait dans des déficits, ceux de Mons, comparés à ces déficits, ressemblent à un jeu d'enfants. Et donc, on a dû attendre les événements de la fin juin, du Lambermont, pour avoir, de la part du Département de la Culture, une première réponse

affirmative, concrète sur quelque chose. C'est d'ailleurs, je ne me trompe pas, M. l'Echevin, vers juillet, que nous avons reçu une lettre, la première, qui nous indiquait, noir sur blanc, que nous pouvions recevoir des moyens financiers. Vous n'en voudrez pas à votre serviteur s'il préfère avoir une lettre écrite et signée, voire même peut-être engagée, avant de nous aventurer sur les montants financiers. Je préfère perdre quelques semaines, mais gagner un peu d'argent. Alors, non seulement il y a eu cette lettre puis le Ministre nous a dit deux choses. La première, c'est qu'il lui semblait utopique, et il n'était pas prêt à financer un investissement uniquement pour la danse, qu'il trouvait que Mons devait davantage se concentrer et redéfinir d'une manière forte sa dimension arts de la scène et, en particulier, les arts théâtraux. Et donc, après l'incendie, vous avez eu l'amabilité de rappeler cet incendie, c'est clair qu'il y avait plusieurs éléments qui concouraient et on nous a demandé de présenter un dossier redéfini aux arts de la scène pour qu'il y ait une chance que ce dossier soit éligible, pour qu'il y ait une chance que ce dossier soit subventionné. A partir du moment où nous savions que le premier projet, qui a sa valeur, et cela je le reconnais et je rends hommage à M. HAMAIDE, cela a sa valeur, ce serait même très bien de pouvoir avoir un lieu exclusivement réservé à la danse mais à partir du moment où les moyens financiers de la Communauté sont comptés et que le Ministre nous indique que pour la danse, il ne déboursa pas les moyens financiers mais, qu'en revanche, il trouve qu'il y a un besoin dans le domaine théâtral et qu'il est prêt à faire un effort dans ce domaine, c'est clair que le Collège a cru qu'il était de sa responsabilité de redéfinir le projet, en fonction des besoins réels exprimés par les créateurs et c'est comme cela que ce dossier est redéfini et que vous le voyez. Nous avons le sentiment que ce dossier peut maintenant cheminer, rapidement, puisque nous avons la garantie d'un subventionnement. Et, dès lors, on pourra, dans des délais raisonnables, réparer, rénover les Arbalestriers. Je termine, pour ce qui concerne le souhait émis par M. HAMAIDE, souhait que nous partageons qui est de dire mais enfin, les Assises Culturelles ont eu lieu, où en est-on ? Eh bien, d'abord, les Assises Culturelles ont eu cet avantage exceptionnel de faire un peu le « scanning » de ce qui existe comme potentialités, comme ressources créatives et, en même temps, d'avoir entendu un certain nombre de ministres qui sont venus nous dire tout le bien qu'ils pensaient d'un développement culturel de Mons. Et donc, maintenant, ce que je fais c'est reprendre les propos des différents ministres et les leur rappeler. Nous avons essayé d'abord, de repartir au départ du Centre Culturel. Les difficultés ont été variées et c'est la raison pour laquelle, le bureau a chargé M. Yves VASSEUR qui est une personnalité de grande valeur, reconnue sur le plan national et

international, d'une mission d'expertise. Le Conseil d'Administration du Centre Culturel s'est réuni, il y a à peine maintenant une heure, et a non seulement ratifié la décision du bureau mais charge M. VASSEUR de mener une étude la plus large possible. L'idée est, qu'après ce travail d'expertise de M. VASSEUR qui devrait durer quelque trois à quatre mois, nous soyons en mesure de redéfinir les axes de la politique culturelle en essayant d'opérer un certain nombre de choix car la grande difficulté c'est à la fois d'avoir un développement culturel qui permet à un plus grand nombre de personnes possible d'accéder à la culture et, en même temps, il nous faut des activités de très haut niveau pour avoir une reconnaissance internationale des activités sur le territoire régional et singulièrement, sur le territoire de Mons. Et nous pensons, après avoir beaucoup réfléchi, et je rends hommage aux administrateurs du Centre Culturel, que la meilleure manière n'était pas de mettre autour de la table tous les administrateurs et d'additionner ce que chacun voulait, mais bien de demander à quelqu'un qui a fait ses preuves, de bien vouloir se pencher sur la structure même du Centre et de nous formuler des propositions. Ces propositions seront débattues et donc, je pense, qu'à partir de la saison 2002-2003, et d'ici là, nous travaillerons avec ce qui a déjà été programmé, ce n'est qu'alors, que l'on verra l'impact de la nouvelle « volonté » politique. Je ne suis pas responsable si toute une série d'institutions ne connaissent des changements que fort tard. D'ailleurs, je suis assez partisan de revoir le système, par exemple, quand je vois que dans certaines associations intercommunales, les changements se font le 28 juin, quasiment en juillet, qu'après, il y a les deux mois de vacances, cela veut dire qu'on est en septembre, un an après les élections, on commence seulement à réfléchir, à comment modifier un certain nombre de structures, je trouve cela extrêmement lourd. Au Centre Culturel, M. l'Echevin, vous le savez, c'était au mois de mai que, pour la première fois, les nouveaux élus ont pu siéger et en mai, juin, c'est parti à la vitesse de la lumière. Malgré tout, on a essayé notamment d'établir un certain nombre de contacts. Des contacts ont été pris, il a fallu attendre la fin du mois d'août, pour diverses raisons, car tout le monde prend un peu de repos, pour le début septembre, c'était pour moi la chose la plus importante, il y a aujourd'hui, une personne désignée qui va nous aider à construire ce que nous devons construire en fonction des Assises Culturelles. Voilà, les informations à ce stade. Mais, vous avez le droit de réplique, bien entendu.

Mme MALAISE, Conseillère : Je vais faire une courte réplique. En ce qui concerne mon grief de ne pas travailler sur un dossier trop concret avec une vue limitée, alors que nous avons un débat, pas sur le Centre Culturel, mais sur Mons capitale culturelle de la

Wallonie. C'était cela le débat qui était annoncé et la politique qui devait se dessiner. Là, je pense que vous n'avez pas répondu à mon interrogation.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vais le faire. Alors, pourquoi faut-il que nous présentions ce dossier ? Simplement, parce que les moyens financiers sont actuellement à la disposition budgétaire du département. Que ces moyens financiers doivent être engagés par un contrôleur d'engagement après le passage par l'inspecteur des finances, avant le 15 décembre, à la Communauté Française. Que nous, bien entendu, nous nous devons de respecter les règles des marchés publics, des règles, au demeurant, qui ne manquent pas d'intérêt, mais dont la longueur m'exaspère. Et nous devons donc passer toutes les étapes, puis, déposer le dossier, passer à l'inspecteur des finances, avoir l'accord ferme et définitif du Ministre et le faire engager. On insiste beaucoup au département pour que nous déposions le projet parce que si ces moyens financiers qui sont annuels, ne sont pas affectés à Mons, ou bien ils sont affectés à un autre projet ou ils sont définitivement « perdus ». Et donc, dans des circonstances comme celle-là, compte tenu de tout ce que vous savez, il nous semblait, qu'à partir du moment où c'était pertinent et que cela répondait à un vrai besoin, parce que je ne voudrais pas être trop long sur l'aspect théâtral, mais il y a trois éléments pour l'aspect théâtral. Non seulement, tout est question de programmation de créateurs et je ne suis pas très inquiet à cet égard car nous avons des créateurs exceptionnels dans la région et nous avons des troupes de théâtre, véritablement de haut niveau, mais en terme d'infrastructures, il y a de grandes difficultés. La première, c'est le Théâtre Royal. On l'a rénové. Le problème du Théâtre Royal, c'est l'acoustique. On me dit que pour le Théâtre, les acteurs se désespèrent quand ils viennent jouer parce que leur voix ne passe pas la rampe, au sens physique du terme. Que donc, ce Théâtre Royal qui peut recevoir 700-800 personnes est un grand théâtre qui, dans tous les cas, devra refaire l'objet d'un examen physique pour essayer de palier cet inconvénient. Deuxième élément, il y a toute une série de créations plus intimes, de grande valeur, mais qui appellent un public de 100 à 200 personnes. Pour ce type de pièces de théâtre, la salle des Arbalétriers est une salle idéale. Et un peu partout, lorsqu'on discute avec les professionnels, à Bruxelles, à Liège, tout le monde reconnaît que cet endroit, même si l'aspect extérieur n'est pas sympathique, est un endroit adéquat, qui révèle des talents et qui, en plus, répond à un vrai besoin. Et puis, il y a ce projet que nous sommes en train de monter grâce à l'aide du Phasing Out Objectif 1, qui est une salle qui serait alors intermédiaire d'environ 400 places mais alors, dimensionnée pour le théâtre ; c'est-à-dire

dimensionnée pour les arts de la parole, (c'est beaucoup plus petit, des plafonds plus bas) pour permettre aux acteurs de pouvoir s'exprimer sans micro et faire en sorte que la voix porte jusqu'au bout de la salle. Voilà, nous pensons que sur l'échelle du temps et des prochaines années, il nous faut une petite salle – les Arbalestriers – une salle moyenne qui est à construire et là, nous avons un accord de principe, nous sommes en train de le finaliser, et puis, il y aura cette énième rénovation interne du Théâtre qui pourrait être utilisé pour des spectacles théâtraux qui appellent beaucoup de public ou tout autre spectacle, puisque là, le Théâtre convient. Voilà où nous en sommes pour le moment.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MALAISE, MERCIER, M. VISEUR

ADOPTE – 12^e annexe

9^e objet : Construction d'une Agence de Développement Local à Jemappes. Raccordement eau, gaz, électricité, téléphonie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/99.832.200

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

10^e objet : Consécration légale d'une situation de fait tendant à l'élargissement du chemin vicinal n° 15 dit « Chemin du Chêne aux Haies » à Mons. Résultat de l'enquête commodo et incommodo. Approbation du Conseil communal. 3^e/2^e A/8312/C/3/76

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

11^e objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers. Exercice 1999. Avenants 1 et 2. Approbation. 3^e/2^e E/2000.421.066

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

12^e objet : Egouttage et amélioration de la rue du Petit Champ à Flénu. Rectification de l'avenant n^o 2. 3^e/2^e E/96.421.062.00

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

13^e objet : Opération Pilote « Mise en lumière des Communes Wallonnes ». Projet – Devis actualisé. Approbation. 3^e/2^e E/SUB.2001.090.00

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

14^e objet : Reconditionnement matériel spécialisé pour le Service des Plantations. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2001.766.172

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

15^e objet : Acquisition d'un aspirateur de feuilles pour le Service des Plantations. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2001.766.173

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

16^e objet : Acquisition de matériel et d'outillage pour le Service des Plantations. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2001.766.171

REMIS

17^e objet : Travaux de sécurisation des locaux du Centre de Formation. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2001.104.023

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

18^e objet : Auberge de Jeunesse. Lot 1 : gros-œuvre. Avenant N^o 7 – Approbation.
3^e/1^e E/97.761.140

REMIS

19^e objet : FABRIQUES D'EGLISE

M. VISEUR, Conseiller : Une courte intervention. Nous n'allons pas nous opposer aux budgets des Fabriques d'Eglise mais c'est déplaisant de faire quelque chose quand on ne comprend pas ce que l'on fait. Or, c'est le cas ici, parce que nous allons voter des amendements aux budgets des Fabriques d'Eglise pour l'année 2000 alors que nous sommes dans le deuxième semestre 2001. D'autant plus, que dans un certain nombre de cas, les modifications budgétaires de ces Fabriques d'Eglise sont totalement en équilibre. Il s'agit, par exemple, de 30.000 F de recettes et de 30.000 F de dépenses en plus. Alors, déjà en commission, j'avais posé la question de savoir à quoi cela correspondait, parce que quand même quand on vote, on a le droit de savoir ce que l'on fait. Eh bien, je n'ai pas eu de réponse qui me satisfaisait vraiment en commission, j'espère en avoir une aujourd'hui. Mais, dans tous les cas, évidemment, comme la réponse est probablement plus d'ordre technique ou juridique, nous ne nous opposerons pas à ces points-là.

M. BEUGNIES, Conseiller : Oui, même chose. J'aimerais avoir des explications à ce sujet-là. Il est évident que des modifications budgétaires sur un budget 2000 pour des Fabriques d'Eglise, ce n'est pas très « catholique ». En effet, c'est la porte ouverte à des dépassements budgétaires et à des rectifications a posteriori. Donc, j'aimerais bien savoir ce qu'il en est exactement et si on a pu mettre les Fabriques d'Eglise en garde. Je vous remercie.

Mme COLINIA, Echevine : Normalement, toutes les modifications budgétaires doivent être rentrées pour le 20 novembre de l'année en cours. Donc, cela c'est la prescription légale. Alors, l'année passée, en 2000, il y a eu une certaine négligence, donc certaines modifications pour l'année 2000 nous sont arrivées en retard, c'est-à-dire en décembre et même en janvier et février 2001. Alors, comme vous l'avez dit M. VISEUR, ces modifications n'affectent absolument pas l'intervention communale. Et c'est pour cela que je pense qu'il ne faut absolument pas les refuser, M. BEUGNIES, parce que, il n'y a

aucune intervention communale supplétive et ensuite, les refuser, ce serait refuser les comptes 2000 qui vont être prochainement introduits. Alors, nous avons veillé et nous veillons à ce que les Fabriques d'Eglise rentrent leurs modifications budgétaires comme la Loi le prescrit, c'est-à-dire avant le 21 novembre de chaque année. Quant à la question que vous m'avez posée, M. VISEUR, j'ai regardé aujourd'hui. En effet, il s'agit d'un problème purement technique et d'un jeu d'écritures. A partir du moment où les Fabriques d'Eglise décident de dépenser X sommes pour les points a) – b) – c), il peut se produire qu'elle dépensent plus ou moins, mais qu'elles aient dépensé plus ou moins pour les points x) – y) – z), et simplement, elles font un jeu d'écritures internes qui n'affectent en rien le budget qui est toujours en équilibre. Non seulement, tous les budgets sont en équilibre, mais en plus, il n'y a pas d'intervention communale supplétive.

Et vous pouvez remarquer, si vous lisez correctement l'ordre du jour, qu'il y a non seulement des modifications budgétaires pour le budget 2000 – donc, effectivement, là il y a eu une petite négligence - mais qu'il y a déjà des modifications budgétaires pour 2001 et donc, par exemple, Notre-Dame de Messines à Mons, St-Brice à Nouvelles, St-Martin à Hyon sont tout à fait dans les temps puisqu'elles ont rentré leurs documents avant la date du 21 novembre de cette année.

1) Ste-Waudru – modification budgétaire n° 2 à intervenir au budget 2000. G.F. 79002

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

2) Sacré-Cœur, Mons – modification budgétaire n° 1 à intervenir au budget 2000. G.F. 79004

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

3) St-Martin à Obourg – modification budgétaire n° 1 à intervenir au budget 2000. G.F. 79010

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

4) St-Denis en Brocquerooy – modification budgétaire n° 1 à intervenir au budget 2000. G.G. 79011

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

5) St-Martin à Harveng – modification budgétaire n° 1 à intervenir au budget 2000. G.F. 79016

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

- 6) St-Martin à Havré – modification budgétaire n° 1 à intervenir au budget 2000. G.F. 79017

ADOPTE à l'unanimité – 26° annexe

- 7) St-Amand à Spiennes – modification budgétaire n° 1 à intervenir au budget 2000. G.F. 79025

ADOPTE à l'unanimité – 27° annexe

- 8) M.D. de Messines à Mons – modification budgétaire n° 1 à intervenir au budget 2001. G.F. 79001

ADOPTE à l'unanimité – 28° annexe

- 9) St-Brice à Nouvelles – modification budgétaire n° 1 à intervenir au budget 2001. G.F. 79023

ADOPTE à l'unanimité – 29° annexe

- 10) St-Martin à Hyon – modification budgétaire n° 1 à intervenir au budget 2001. G.F. 79008

ADOPTE à l'unanimité – 30° annexe

- 11) St-Ghislain à Harmignies

a) compte général des recettes et des dépenses pour 1992. G.F. 79015

ADOPTE à l'unanimité – 31° annexe

b) compte général des recettes et des dépenses pour 1999. G.F. 79015

ADOPTE à l'unanimité – 32° annexe

20° objet : Fabrique d'Eglise Notre-Dame de Messines. Projet de restauration de l'église – plan triennal 2001-2003. G.F. 79001

REMIS

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. Alors nous allons passer au point 21, Pour l'Eglise Protestante point 21, y a t-il des remarques, Pas de remarques ? Merci beaucoup !

21° objet : EGLISES PROTESTANTES UNIES DE Belgique

- 1) Ghlin

a) modification budgétaire n° 1 à intervenir au budget 2000. G.F. 79014

ADOPTE à l'unanimité – 33° annexe

b) modification budgétaire n° 1 à intervenir au budget 2001. G.F. 79014

ADOPTE à l'unanimité – 34° annexe

2) Mons – modification budgétaire n° 1 à intervenir au budget 2000. G.F. 79029

ADOPTE à l'unanimité – 35° annexe

22° objet : Parking de la Halle. Remplacement de la détection incendie. Approbation du projet et choix du mode de passation du marché. Cellule Stationnement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, pour le point 22 y a-t-il des remarques ?

ADOPTE à l'unanimité – 36° annexe

23° objet : Parkings couverts communaux. Remplacement du matériel électronique de surveillance. Approbation de la procédure du marché. Cellule Stationnement.

ADOPTE à l'unanimité – 37° annexe

24° objet : Stationnement en voirie. Zone de courte et moyenne durée. Modification de statuts et approbation de la nouvelle structure de perception des droits de stationnement. Cellule Stationnement.

REMIS

25° objet : Mons. Parkings couverts communaux de la Halle et de la Grand-Place. Approbation de la nouvelle structure tarifaire. Cellule Stationnement

REMIS

26e objet : Régie. Domaines. Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Asquillies, au lieu-dit « Champ de la Boussue », cadastrée section A n° 68 C d'une contenance de 39 ares 17 centiares. Régie Foncière. 4135.

REMIS

27° objet : Confirmation de l'acquisition par le biais de l'expropriation pour cause d'utilité publique d'un bout de terrain jouxtant le terrain du R.A.E.C. Mons et sis en fond de jardin de l'immeuble portant le n° 184, Chemin de la Procession à Mons. Régie Foncière 4185.

ADOPTE à l'unanimité – 38° annexe

28^e objet : Acquisition de matériel informatique pour l'Ecole Industrielle Supérieure, l'ICET Promotion Sociale et l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
8^e/2^e E/2001.MATINF.ECOLES

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

29^e objet : Tarif location de locaux scolaires applicables au 1.1.2002. 8^e/2^e 854

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

30^e objet : Tarif des musées communaux – conversion en Euros. Culture 6210

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, chez M. l'Echevin DEPLUS, point 30, pas de problème !

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

31^e objet : Tarifs divers dans les bibliothèques – basculement à l'Euro. Culture

M. DI RUPO, Bourgmestre : Veuillez constater que d'un côté, c'est la conversion en Euros et de l'autre, c'est le basculement à l'Euro, vraisemblablement des services différents, l'un « bascule » et l'autre « convertit ». Bien, le basculement à l'Euro. Nous basculerons.

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

32^e objet : SWDE. Rénovation de la station de pompage de Bray. Economie
AE/4291/AB/CF

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, point 32, SWDE rénovation de la station de pompage de Bray, pas de problème ?

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

33^e objet : CPAS – Règlement d'ordre intérieur des comités délibérants du CPAS. Affaires sociales.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, le point 33 de l'Echevine Madame CRUVEILLER,

règlement d'ordre intérieur des comités délibérants du CPAS. Bon, ok ?

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

34^e objet : Energie. Convention entre la Région Wallonne et la Ville de Mons en vue de mener une opération de maîtrise de l'énergie. Avenant n° 10. Jeunesse/Famille.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Energie, convention entre la Région wallonne et la Ville de Mons pour mener une opération de maîtrise de l'énergie. Avenant n°10. Pas de problème ?

ADOPTE à l'unanimité – 45^e annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous en arrivons alors à une question. La question émane de Monsieur le Conseiller Jacques DE PUYT, sur la décentralisation des festivités et des activités culturelles. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DE PUYT, Conseiller : Oui, merci, Monsieur le Bourgmestre, elle s'adresse à vous et aux Echevins des Fêtes et de la Culture. Ma question est toute simple.

Coût de la décentralisation, vous avez dit « des festivités et activités culturelles ».

J'étais présent, à plusieurs reprises, sur la Place de Mons pendant tous ces week-ends, j'étais émerveillé, j'en avais plein les yeux, plein les oreilles durant ces week-ends d'été.

J'ai seulement un petit regret, il n'y en avait que pour Mons-Centre. Hélas ! Or, lors de la première réunion de groupe, en début d'année, ma question sur la décentralisation des activités festives et culturelles, j'y avais, me semble-t-il, reçu un écho favorable. Je me permets donc de reposer à nouveau cette question et de vous proposer quelques lieux attrayants pour le futur et, peut-être, par exemple, le Parc de Jemappes, le Château d'Havré, le site de Saint-Denis et pourquoi pas, avec bien sûr un peu de chauvinisme, la Place de St-Symphorien, avec son coin de verdure et ses tilleuls où l'on pourrait facilement monter podium, chapiteau, etc., et tout ça avec, bien sûr, une publicité adéquate. Merci.

M. DUPONT, Echevin : J'ai pris connaissance de votre question avec beaucoup d'intérêt et pour ce qui concerne les départements des Fêtes et des Sports, je ne peux dissocier les deux activités générées par mon échevinat car elles sont synonymes, toutes deux, d'animations dans les lieux où elles se déroulent. Je peux vous apporter les éléments suivants qui me font penser que, même si on peut toujours faire mieux et plus, le Service

des Sports et le Service des Fêtes décentralisent déjà largement leurs organisations. Ainsi, je vous prie de trouver, dans la réponse que je vais vous apporter, quelques éléments d'une décentralisation ; et je n'en suis peut-être pas l'instigateur mais tous mes prédécesseurs y ont largement contribué. Ainsi, à Ghlin, il y a le Carnaval de Ghlin ainsi que l'exposition sur le modélisme ; pour ce qui est de Jemappes, bien sûr, il y a la Cavalcade traditionnelle et cette année, les « Mons Sports Days » au Parc Communal. Pour ce qui est de Cuesmes, il y aura le tournoi de tennis de table ainsi que le Street Soccer, il y a également eu une décentralisation des « Sports Days ».

A St-Symphorien, puisque vous en parliez, on a organisé, cette année-ci, pour la première fois, une manche éliminatoire du Grand Prix Maistriaux. Pour ce qui est d'Obourg, il y a eu les éliminatoires de la Coupe de Mons de balle pelote qui ont connu un très grand succès cette semaine. Pour Flénu, le Cross Inter-Ecoles. Pour Villers-St-Ghislain, également les éliminatoires de la Coupe de Mons de jeu de balle pelote. Dois-je rappeler que le Festival International de Musiques Militaires est largement décentralisé vers les sections de Mons et c'est fort apprécié du public. Enfin, nous pouvons également vous assurer que nous collaborons pour certaines manifestations comme aux sorties des géants ou à la foire des artisans à Jemappes. Pour ce qui est de Cuesmes, le « Sport Days », notre service y a collaboré ainsi que pour le Championnat du Monde de Trial que ce soit sur les sites de Cuesmes ou de Cibly.

A Ghlin, nous collaborons au Jumping du Bois Brûlé, au Motocross du Bois Brûlé, à la Ducasse du Busteau. A Havré, pour la Ducasse du 15 août et la Procession et à Spiennes pour la Ducasse.

Dans les prochains mois et les prochaines années, d'autres activités pourront encore être décentralisées vers les sections et je pense humblement que l'Echevinat des Sports et des Fêtes apporte sa pierre à la décentralisation des animations vers les communes extérieures. Je vous remercie de la question que vous avez bien voulu me poser.

M. DIRUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur l'Echevin, Monsieur DEPLUS.

M. DEPLUS, Echevin : Je remercie également le Conseiller Jacques DE PUYT de la bonne question effectivement mais le Service de la Culture a fait moins en décentralisation parce qu'il avait aussi, ce n'est pas dans les mœurs si vous me permettez l'expression, nous avons préféré, rappelez-vous l'an dernier, mettre l'ensemble des moyens de décentralisation sur une opération qui s'appelait « la Saint-Georges », donc toute cette fête

du livre qui s'est faite, je le rappelle, à Jemappes, à la bibliothèque avec une brocante aux livres, etc..

Nous avons plutôt préféré la formule que de saupoudrer les petits moyens que nous avons tiré du budget en urgence. Il est vrai aussi que nous devons travailler sur une décentralisation culturelle et j'ai demandé à ce que le budget 2002 soit, à cet égard, déjà significatif. Je ne peux pas citer d'autres exemples, il y a notamment ce qu'on fait avec les ateliers de marionnettes à Nimy chez Monsieur Xavier DUPONT. Il y a beaucoup d'autres exemples mais restons-en là, mais c'est vrai que la décentralisation culturelle doit être intensifiée.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, je remercie Messieurs les Echevins et surtout Monsieur le Conseiller. Ce que je peux seulement ajouter c'est qu'il peut être rassuré non seulement de notre vigilance mais qu'on va essayer, chemin faisant, de poursuivre cette politique et, dans toute la mesure du possible, de la décentraliser. Je me permets aussi d'insister, comme nous le faisons en présentant les activités des Fêtes de Wallonie, sur le fait que nous sommes demandeurs d'initiatives groupées d'un certain nombre d'acteurs et c'est clair que chacune des anciennes communes constitue un lieu privilégié pour une activité ; mais, à l'instar de ce qui se fait le week-end prochain c'est toujours intéressant d'avoir des groupements de responsables qui se prennent en main, qui vont chercher des moyens financiers notamment dans diverses ressources privées et qui viennent alors à la Ville en demandant à la Ville deux choses, l'une de contribuer et d'accompagner avec des moyens financiers mesurés par rapport au budget global et deux, de mettre à leur disposition toute une série de matériels.

Je pense que ce type de démarche, c'est aussi une démarche qui contribue à un développement beaucoup plus intense de l'ensemble des activités et c'est vrai que l'on ne doit pas tout attendre non plus de l'Hôtel de Ville pour faire ça. Alors, nous avons maintenant deux interpellations, je pense deux du même auteur, c'est-à-dire de Monsieur le Conseiller MARTIN, la première concerne, si j'ai compris, des questions liées aux dangers de la route. Ai-je bien lu ?

Monsieur le Conseiller, vous avez la parole !

M. MARTIN, conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Ma première interpellation a donc trait, comme vous l'avez dit, aux problèmes de la sécurité routière en général. C'est

un problème important et qui préoccupe particulièrement certains riverains dans notre entité.

Je voudrais particulièrement insister, notamment, sur les associations de riverains et les comités de quartier qui se développent dans certaines entités de la Ville, notamment dans les anciens villages comme Harmignies, Mesvin ou Hyon, mais aussi sur les problèmes qui se posent au sein du centre de la Ville. Alors, outre les aspects liés à la sécurité routière proprement dite viennent encore se greffer les questions liées au respect des normes et à la qualité des aménagements effectués par les services communaux et pour exemple, je citerai la rue des Canadiens à Hyon, artère interdite aux véhicules de plus de 5 tonnes et dont la circulation est limitée à 30 km/heure.

Alors, cette rue, malgré les aménagements effectués par la Ville à plusieurs reprises d'ailleurs, connaît actuellement un intense trafic de poids lourds et il n'est plus besoin d'enquêtes approfondies pour y constater les nombreux excès de vitesse qui y sont devenus systématiques.

Alors, ce cas particulier qui est transposable à tant d'autres, m'amène à formuler les demandes suivantes. Je souhaiterais que le Collège développe une réflexion sur les types d'aménagements réalisés en matière de sécurité routière, je pense aux dos-d'âne ou autres chicanes, certains aménagements étant plus efficaces que d'autres puisque, pour reprendre ceux de la rue des Canadiens en l'occurrence, ils sont malheureusement totalement inopérants.

Deuxièmement, qu'un cadastre des zones rouges en matière des accidents de circulation soit établi à l'échelle de l'ensemble de l'entité, qu'il soit communiqué au Conseil et que des décisions de demandes d'aménagements à transmettre au M.E.T.(Ministère des Equipements et Transports) puissent en découler et à cet égard, je pense plus particulièrement aux grands axes qui traversent les 19 entités du Grand Mons et aussi aux différents carrefours qui se succèdent le long des boulevards de la Ville et qui sont, systématiquement, la proie de nombreux et répétés accidents.

Troisièmement, que le collège définisse les zones prioritaires pour chacune des 19 entités du Grand Mons dans lesquelles il envisage de réaliser des aménagements de sécurité routière, par exemple, sur base d'une programmation pluriannuelle.

Quatrièmement, que le collège procède à des contrôles renforcés quant au respect des dispositions légales et je pense, notamment, à l'accès des poids lourds, à certaines voiries communales dont ce surcroît de charges entraîne bien souvent des dégradations irréparables.

Pour la sécurité routière, je le disais en introduction, cela constitue une des préoccupations majeures de la population et sa gestion, j'en suis bien conscient, n'est pas aisée. C'est la raison pour laquelle je suis bien conscient des problèmes budgétaires qui sont liés pour le moment à la gestion de la Ville de Mons comme à d'autres communes nombreuses autres communes de la Wallonie et du pays. Néanmoins, je souhaiterais que le Collège puisse se prononcer sur la manière de réduire les nuisances auxquelles sont confrontés de nombreux riverains et sur les risques encourus par les usagers de la route. En effet, il faut poser le constat que ce dossier est une priorité de la majorité ; on peut rappeler, à cet égard, le discours du Bourgmestre lors de la présentation du programme de législature, le 02 janvier dernier. Il me paraît important que nous puissions connaître le type d'équipements retenus, les zones prioritaires mises en avant tant pour les aspects liés à la limitation de vitesse que pour ceux liés à la signalisation ainsi que les calendriers proposés par le Collège.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. Tout d'abord, le sujet que vous évoquez est important. Nous partageons votre impatience.

L'impatience n'est pas uniquement le fait de la jeunesse, il est aussi le fait de la volonté et notamment de la volonté politique du Collège. Donc, soyez assuré, le Collège réfléchit. Vous avez souhaité que nous réfléchissions, c'est depuis le premier jour de l'installation que nous réfléchissons et non seulement, nous réfléchissons mais nous agissons. Ces quelques mois à la tête de la Ville m'ont appris qu'il nous fallait nous armer d'une patience dont je n'avais pas tellement l'habitude auparavant. Parce qu'il n'est pas facile de mouvoir les choses et comme disait Newton « pour déplacer un mobile, il faut une force suffisante » et donc, nous exerçons, en continu, cette force pour que les choses se modifient.

Mais fort heureusement, beaucoup d'éléments évoluent. Tout d'abord, nous avons mis en place, nous avons été la première ville de Belgique à mettre en place et à désigner le nouveau Commissaire en Chef de la Police. Depuis qu'il a pris la direction de la police locale, il y a une réorganisation de l'ensemble du corps de police et d'ailleurs, pas plus tard qu'il y a une heure, au Conseil de Police, il a présenté les grands axes de sa réorganisation. C'est clair que cette réorganisation, je dirais, à la fois des ressources humaines de la Police ainsi que la redistribution sur l'espace du Grand Mons, est presque pré-requis pour le travail que nous devons réaliser.

Deuxième élément, nous connaissions déjà un certain nombre de points noirs et de difficultés dans le Grand Mons. Tantôt, c'est à Nouvelles ou parce que les gens roulent trop vite, tantôt c'est à Maisières où ils dévalent en venant du Shape à une vitesse qui défie

le bon sens, tantôt c'est à Villers-St-Ghislain où il y a eu, durant l'été passé, un mort, tantôt c'est à Harmignies alors qu'il y a une école où les automobilistes ont le pied lourds sur l'accélérateur et je peux continuer comme ça.

Nous avons identifié tous ces points et par rapport à toutes ces difficultés, il y a trois types d'intervenants. Il y a la Ville pour ce qui concerne les voiries communales, il y a la Province pour ce qui concerne les voiries provinciales et il y a le MET, le Ministère de l'Équipement et du Transport, pour ce qui concerne les voiries régionales, les anciennes voiries de l'État.

Pour ce qui concerne la Ville, la Police avec le Service des Travaux ont entamé la mise sur papier d'un certain nombre d'investissements qu'il convient de faire et nous avons demandé aussi d'évaluer, ce qui prendra un peu de temps, les réalisations existantes.

Je sais, par exemple, qu'à Havré, je vais me faire aider sur le nom de la rue, rue du Dépôt à Havré, je n'ignore pas qu'il y a des difficultés, nous avons demandé qu'il y ait un examen quantifié et pour pouvoir remédier à ce qui a été réalisé et qui est insatisfaisant.

C'est vrai dans d'autres endroits et donc, ça, c'est pour le moment, pris en main et donc à la fois, il y aura tantôt des travaux, tantôt une programmation dans les mois qui viennent et, manifestement, tout cela sera en cours pour ce qui concerne la Ville. Pour ce qui concerne la Province, c'est un peu plus compliqué, nous avons demandé qu'il y ait un réexamen d'un certain nombre de points.

Là où nous sommes très avancés aussi, c'est avec le MET, nous en sommes maintenant à la cinquième réunion de travail, réunions auxquelles j'ai moi-même participé. Je pense d'ailleurs que, demain ou après-demain, si je ne me trompe pas, il y a de nouveau, c'est mercredi, une réunion.

Par rapport au MET, nous avons demandé qu'il y ait des priorités dans un certain nombre d'endroits extrêmement dangereux, je pense à Maisières mais il y a d'autres endroits, et donc, là aussi, la programmation maintenant vient à maturité et on va entamer un certain nombre de travaux. Par ailleurs, et j'en ai terminé, c'est clair que le contrôle, une fois que nous aurons mis l'ensemble de ces investissements en route, sera beaucoup plus présent et très clairement sur base d'une zone 30km/heure. Si quelqu'un va au-delà et roule d'une manière inconsidérée, j'ai demandé que l'on soit sans pitié.

Pour moi, c'est un danger majeur de voir, en ville, dans les zones à 30 à l'heure, parfois près des écoles, des cinglés qui accélèrent comme s'ils étaient sur un circuit de course automobile. Sur d'autres zones extrêmement sensibles, il ne s'agit pas de faire une chasse aux sorcières mais il y a, véritablement, des zones sensibles qui seront sous contrôle.

Mais, nous le ferons d'une manière tout à fait raisonnable et après que nous soyons en mesure de dire à nos concitoyens « voilà, nous allons faire tel type d'investissements, tel type de travaux, voilà la programmation mais on vous prévient que nous allons faire tout ça et qu'en même temps, il y aura un contrôle renforcé et enfin, vous l'avez constaté, dès aujourd'hui, la police s'est redistribuée aux différents carrefours, à différents endroits pour tenter d'apporter une réponse, le Commissaire en Chef, Monsieur GARIN, y est hypersensible et a voulu, avec mon accord d'ailleurs, faire une première expérience. Il y a un nombre considérable de policiers présents le matin et le soir justement pour essayer, surtout les premiers jours, de permettre une plus grande fluidité aux abords des écoles et, en même temps, ainsi réduire les risques d'accidents.

Voilà, en gros, où nous en sommes pour le moment.

La deuxième interpellation, toujours de Monsieur MARTIN, concerne les déchets verts. Vous avez la parole.

M. MARTIN, conseiller : Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre. Vous aurez pu le constater, j'ai axé les deux interventions de ce jour sur des problématiques dont on ne parle pas souvent mais qui retiennent l'attention de nombreux de nos concitoyens.

Depuis plusieurs années et chaque été, la problématique des déchets verts empoisonnent la vie de nombreux concitoyens montois qui disposent d'une parcelle de terrain à entretenir.

En effet, si on se conforme à la législation en vigueur, les déchets verts ne peuvent faire l'objet d'une élimination que dans des conditions dites « propres », c'est-à-dire, en limitant les effets néfastes sur l'environnement . L'élimination des déchets verts se fait dans des conditions extrêmement restrictives selon la loi, c'est-à-dire, en limitant les effets sur l'eau, l'air, le sol, etc. Les feux allumés dans les centres urbains sont eux également prohibés de même que toutes dégradations ou affections provoquées à l'environnement par les auteurs de tels feux.

Dans ces conditions, on aura compris qu'il n'existe, pour les citoyens montois, que peu de solutions. Ou bien ils doivent aller s'exposer aux files qui se forment effectivement dans les deux sens aux abords de l'ISPH : mais là, on me dit que le problème a été pris en charge par la nouvelle présidente de l'intercommunale. Et/ou il faut s'exposer tout simplement à remplir des sacs payant pour des déchets verts, ce qui est, bien évidemment, particulièrement lourd, surtout pour les personnes qui disposent de revenus limités. Refusant donc cette tendance qui viserait à rendre inaccessible au moins bien nantis, la

possession d'un espace vert, je manifeste aujourd'hui mon souhait de voir le Collège prendre des dispositions nécessaires au règlement de cette question qui touche nombre de nos concitoyens. Alors si, bien entendu, toutes les communes sont confrontées à cette question, certaines ont déjà réglé le problème. D'autres se tâtent encore et je souhaiterais que Mons puisse avoir une position claire à ce sujet.

Alors peut-être, la Ville a-t-elle mis en place un système, en tout cas il reste méconnu, et je dois bien constater que l'accès au service Environnement n'est pas toujours aisé. Je l'ai moi-même testé la semaine dernière. Alors différentes formules sont actuellement employées en Wallonie, je citerai l'exemple de la Commune de Boussu où le Service des Travaux a pris l'initiative de mettre en place un dispositif spécialement destiné au traitement des déchets verts et qui permet aux citoyens de prendre contact avec un opérateur lequel leur fixe un rendez-vous pour prendre gratuitement dans des sacs non payant les déchets ainsi accumulés.

Quelle que soit la formule retenue, il me paraît important que le Collège s'engage à proposer une solution concrète qui prenne en compte la nécessité de ne pas transformer la possession d'un jardin ou d'un espace vert en une contrainte inutilement lourde.

Enfin, pour conclure mon intervention, je souhaiterais intervenir sur la problématique plus générale, celle des bulles à verres, censées recueillir ce type de déchets dans l'ensemble de l'entité. Il me revient, en effet, avec insistance que ces sites engendrent de plus en plus de nuisances et si il est clair que ce type de service requiert, j'en suis bien conscient, un minimum de civisme de la part de nos concitoyens, il me semble néanmoins que ces sites ou aménagements pourraient être plus appropriés et que leur entretien pourrait être amélioré de sorte que les nuisances pour le voisinage soient limitées comme cela se passe, notamment, en France. Je voulais citer, en exemple, le site de l'Avenue d'Hyon où, le long de la Trouille, on assiste à l'émergence d'un véritable dépotoir mais là encore, je salue l'action de Madame KAPOMPOLE qui a résolu le problème mais de toute manière, c'est un problème qui mérite une réflexion globale sur le long terme et je souhaiterais entendre le Collège sur ce sujet délicat.

M. DIRUPO, Bourgmestre : Il en sera fait ainsi. Monsieur l'Echevin, Monsieur le Premier Echevin, sur les déchets verts.

M. BIEFNOT, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Conseiller, d'aborder un sujet particulièrement ou deux sujets

particulièrement importants mais, globalement, qui portent sur le cadre de vie. Vous savez que le Collège a mis l'accent sur cet aspect de sa mission et décidé, effectivement, à, comme on dit « y mettre un coup ». A ce titre, je voudrais simplement vous dire que le Collège a décidé de consacrer dans les 15 prochains jours ici, une séance complète à la problématique générale des travaux de la propreté de cadre de vie et donc forcément, de l'élimination des déchets que ce soit pour les bulles à verres, que ce soit pour les déchets verts. Alors, je voulais vous dire que bien entendu, le Service de l'Environnement est conscient de la problématique de l'élimination des déchets verts pour les particuliers. Dans le même ordre d'idées, je vous parlais de la volonté du Collège d'aller de l'avant dans ce domaine-là. Il faut signaler que c'est une mesure qui a été prise récemment en concertation avec J-C CARPENTIER qui partage une matière voisine, l'Urbanisme, celle de scinder le service en deux de manière à avoir un service Environnement qui puisse, davantage que par le passé, s'occuper d'environnement dans le cadre, effectivement, de missions de propreté. Alors, je le disais, le Service Environnement est particulièrement conscient des désagréments et des difficultés. C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a différents projets, vous l'avez signalé, qui sont à l'étude, soit un ramassage, qu'il soit gratuit ou non, par l'ISPH ou les services communaux, la collecte via ITRADEC via bien entendu un sac payant, et là, je reconnais avec vous que, pour certains de nos concitoyens, le sac payant est aussi un problème mais il faut aussi reconnaître qu'il y a déjà des actions qui sont menées et des solutions qui sont proposées à nos concitoyens. C'est ainsi que, et vous l'avez signalé évidemment, il y a la possibilité de déposer ses déchets verts dans les parcs à conteneurs, c'est le cas à Cuesmes, et bientôt à Jemappes. En tout cas, le dossier devrait être mûr maintenant.

Autre chose aussi une asbl qui s'appelle l'ASBL « Elis » moyennant une petite participation financière, aide les personnes handicapées et/ou âgées de plus de 65 ans à éliminer leurs déchets de jardin. Et enfin, parce que ça, c'est aussi une mesure qui est prise par la Ville de Mons, le Service Environnement a lancé une formation.

Formation d'ailleurs qui se termine, « de guide composteur », pas facile à dire, évidemment, mais ces 16 futurs guides répartis sur tout le territoire montois pourront conseiller et ce, gratuitement, la population à composter chez elle. C'est un moyen facile, peu onéreux de remédier au recyclage des déchets de jardin et de cuisine dans un minimum d'espace.

Alors, concernant le deuxième point de votre interpellation concernant le problème des bulles-à-verres, notamment. Eh bien, tout d'abord, je voudrais vous dire et vous avez salué

l'arrivée à la tête de l'ISPH de Madame KAPOMPOLE, elle est donc de la nouvelle équipe et je voudrais dire que, tout d'abord, dans ce cadre-là, je suis, à titre personnel, bien conscient de la difficulté de la situation particulièrement critique aux abords des bulles-à-verres.

Vous avez cité un endroit, je peux vous assurer que j'ai fait le tour et que tous les endroits sont dans le même état où, en tout cas, étaient dans le même état ou le sont régulièrement. C'est vrai qu'objectivement, je ne parlerai pas d'incivisme mais, en tout cas, d'un manque d'éducation de la part de nos concitoyens qui y déposent évidemment des déchets, des sacs-poubelles, etc, ce qui fait que les abords deviennent effectivement un dépotoir.

Je crois que dans ce problème effectivement, vous avez raison, certains endroits ont été, me semble-t-il, mal choisis. C'est vrai qu'il faut lier la présence de ces endroits avec des bulles-à-verres aux concentrations d'habitations, sinon, ça n'a pas de sens et cela repose le problème du déplacement des concitoyens pour arriver à l'endroit où l'on pose les bulles-à-verres. D'un autre côté, c'est vrai aussi que, peut-être, le choix d'autres endroits et leur aménagement pour les rendre plus agréables seraient sans doute heureux pour le futur.

Ce qui me paraît important et ça, je compte bien, nous en avons convenu avec Madame KAPOMPOLE, c'est que, avant de commencer à envisager l'évacuation des déchets, je dirais que ce que nous devons commencer par évacuer, ce sont les problèmes relationnels qu'il pouvait y avoir et il faut le reconnaître entre, sans doute, les services de l'ISPH et le service de la Ville de Mons. Je crois que c'est à ce prix, en se mettant autour de la table que l'on va, tous ensemble, pouvoir définir des emplacements qui soient plus heureux et, sans doute, des techniques qui permettront d'évacuer ces déchets que ce soit des déchets verts, et l'installation de bulles pour garantir un peu plus de qualité au cadre de vie de nos concitoyens.

M. DIRUPO, Bourgmestre : Madame la Conseillère, vous souhaitez ajouter un petit quelque chose.

Mme KAPOMPOLE, Conseillère : Juste pour donner un petit complément d'information, évidemment en toute humilité parce que c'est clair que je fais partie d'ailleurs des présidentes et des présidents des associations intercommunales qui ont été désignés au 28 juin, donc vous imaginez bien que je dois encore apprendre un tas de choses et me mettre évidemment au courant des différents dossiers. Mais, pour compléter l'information liée au site se trouvant au niveau de l'avenue d'Hyon le problème, au-delà même de se familiariser

à l'aspect bulle-à-verres, le problème venait notamment de la bulle destinée à collecter les vêtements usagés. Il faut savoir qu'il existe une convention entre l'ISPH et une société qui s'appelle CURITAS qui doit donc, en fait, vidanger la bulle, pour les vêtements usagés ; le problème avec CURITAS qui va sans doute être solutionné cette semaine et si pas la semaine prochaine, c'est qu'ils ont tendance à reprendre les vêtements qu'ils trouvent encore corrects et à laisser sur place les vêtements qu'ils ne veulent pas reprendre. Donc, on doit évidemment mettre ça au clair, au net avec eux, même si la convention spécifie bien qu'ils sont censés reprendre la totalité et recycler tous les éléments. Voilà, je voulais juste donner ce détail.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, beaucoup. Oui, Madame.

Mme MALAISE : Vous me permettriez de faire un commentaire sur les déchets verts ? Pour bien former les guides composteurs, surtout pour les déchets verts, il n'y a pas beaucoup de règles à tenir pour un compost. Si vous mettez les déchets de cuisine oui, sinon, ma foi, c'est fort facile, on fait un tas. Moi, je le fais et il est très bien.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Comment vous faites pour qu'on sache comme ça marche ?

Mme MALAISE : Un tas, je ne mets pas les souches ni les grosses branches que j'amène effectivement au parc. Mais, pour les petites coupes, moi je fais un tas, ça fait 10 ans que je l'ai à la maison et il ne grandit pas, mon tas se tasse. Mais si vous mettez les déchets de cuisine, là vous allez avoir des ennuis.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il faut avoir un jardin alors ?

Mme MALAISE : Oui. Je ne mets pas ça sur la terrasse.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ah, oui, donc vous mettez vos déchets dans votre jardin. C'est ça.

Mme MALAISE : Oui, les déchets verts, les déchets de jardin.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bon maintenant, je comprends. Merci beaucoup, alors continuez, Madame.

Mme MALAISE : Mais, toutefois, si effectivement au niveau des parcs à containers, je crois qu'il y a une petite enquête à faire quand même de satisfaction et s'il y a certaines mesures à prendre pour faciliter l'accès à certains containers plus sollicités que d'autres pour que les citoyens qui viennent, n'aient pas besoin d'attendre que 3 personnes aient déchargé aux inertes pour passer aux déchets verts, je pense que c'est une question qui peut-être envisagée. Nicolas MARTIN n'a pas tort, s'il y a des files que l'on doit gérer autrement, faisons-le ! En ce qui concerne les emplacements à bulles, moi, il me semble qu'elles ne sont pas toutes la cible de dépôts. Je pense vraiment qu'il y a de mauvais endroits qu'il faut peut-être mettre en question. Il y a des communes qui ont supprimé vraiment certaines implantations de sites et qui ont pensé à une alternative particulière pour les gens qui sont dans des quartiers moins bien desservis.

Je pense qu'il ne faut pas rejeter et dire que la situation est la même partout. Il y a vraiment de très mauvais points de dépôts et d'autres qui n'ont jamais de problèmes. Ensuite, pour les containers à vêtements, je propose que si la société ne fait pas un effort, c'est un service qui est rendu à l'intérieur de la Ville de Mons par de nombreuses associations l'ONE, ESSOP, les Pauvres Sœurs, il y a plein de moyens de se défaire de vêtements usagés et on peut en changer quand la convention arrivera à son terme. Nous, personnellement, nous avons des réticences quant à la respectabilité de cette association qui avait déjà été traînée en justice ; donc, ça ne me déplairait pas si on supprime ces containers, c'est une occasion en moins d'aller vers ces parcs à bulles et c'est une occasion en moins de faire un sale dépôt. Quand on a supprimé les bulles à plastiques, en disant maintenant qu'on les reprenait à domicile, eh bien, on a eu un mieux pendant quelque temps au moins. En supprimant une raison d'aller dans ces sites à bulles, parfois, on peut améliorer la situation, je le pense.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. Ce que je peux peut-être vous indiquer, c'est que ces questions d'environnement et de déchets en général, nous en débattons à nouveau prochainement car vous savez que, parmi les tout grands dossiers très problématiques, j'en ai cité un aujourd'hui, il y en a hélas beaucoup d'autres, et, parmi ceux-ci, la problématique des déchets car dans l'état actuel, c'est insatisfaisant. Je pense que vous avez tous raison. Et en plus, son coût est horriblement cher pour la Ville en tant que tel

puisque le différentiel entre ce que nous devons payer globalement à la Ville et ce que nous faisons payer à nos concitoyens est de l'ordre de 60 à 70 millions et il faudra là avoir une politique, une révision de la politique sous tous ses aspects et je retiens votre suggestion d'une discussion plus générale notamment liée à ces questions de bulles, de ramassages, de vêtements et autres. Je pense, en effet, qu'il y a là un champ de travail pendant et non seulement, le Collège mais aussi l'ensemble du Conseil, nous en discuterons, je m'en porte garant.

Après ceci, je pense que nous en avons terminé avec la partie publique. Avec votre autorisation nous allons entamer le huis clos.

Je remercie Mesdames et Messieurs les membres du public ainsi que les membres de la presse qui ont eu l'amabilité de suivre nos travaux.

La séance s'ouvre à huis clos avec 42 présents
Sont absents : MM. B. BIEFNOT, MILLER, Mme BLAZE

35° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Prorogation d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un chef de bureau administratif. 1° 11274

ADOPTE – 46° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Demande d'un congé parental à mi-temps d'un chef de bureau administratif. 1° 10995

ADOPTE – 47° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Interruption de carrière à mi-temps à une chargée de missions culturelles. Modification. 1° 4288

ADOPTE – 48° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Demande d'une pause carrière à 4/5° temps d'une employée d'administration. 1° 3814

ADOPTE – 49° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Mise en disponibilité pour maladie d'un chef de bureau administratif. 1° 11566

ADOPTE – 50° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5 temps à un huissier. 1^e 10388

ADOPTE – 51^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 36^e objet : ADMINISTRATION CENTRALE. Démission honorable de ses fonctions d'un auxiliaire d'administration. 1^e 4823

ADOPTE – 52^e annexe

37^e objet : AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption complète de carrière à un rédacteur 1^e 11463.3

ADOPTE – 53^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction de prestations d'un mi-temps à un rédacteur. 1^e 10489.2

ADOPTE – 54^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption complète de carrière à un ouvrier qualifié A. 1^e 10855.8

ADOPTE – 55^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un mi-temps à un encodeur. 1^e 10667

ADOPTE – 56^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un quart temps à une ouvrière semi qualifiée B 1^e 11269.3

ADOPTE – 57^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Modification. Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un mi-temps en lieu et place d'1/5^e temps à une ouvrière semi qualifiée B. 1^e 12022.3

ADOPTE – 58^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- g) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à un commis. 1^e 11442

ADOPTÉ – 59^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- h) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à un commis. 11895

ADOPTÉ – 60^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- i) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/3 temps à un rédacteur. 1^e 11295.3

ADOPTÉ – 61^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- j) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5 temps à un rédacteur. 1^e 10879.3

ADOPTÉ – 62^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

38^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Mise à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'une femme de peine. 1^e 4262

ADOPTÉ – 63^e annexe

39^e objet : PERSONNEL OUVRIER.

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Interruption complète de carrière d'un ouvrier qualifié définitif. 1^e 10117

ADOPTÉ – 64^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Annulation délibération concernant mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié définitif. 1^e 4078

ADOPTÉ – 65^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

40^e objet : SERVICE TECHNIQUE. Prolongation d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à dater du 1^{er} septembre 2001 à un agent technique. 1^e 3457

ADOPTÉ – 66^e annexe

41° objet : POLICE – PERSONNEL

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Mise à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'un inspecteur de police.
1° 4454

ADOPTÉ – 67° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Réintégration dans ses fonctions d'auxiliaire de police d'un aspirant agent de police n'ayant pas obtenu le certificat d'agent de police à l'issue de sa formation de base. 1° 11284

ADOPTÉ – 68° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Application de l'A.R. du 30.3.2001 portant la position juridique du personnel des services de police. Attribution de sa nouvelle échelle de traitement à un commissaire de police ayant opté pour le nouveau statut après le 1.4.2001. 1° 4433

ADOPTÉ – 69° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Application de l'A.R. du 30.3.2001 portant la position juridique du personnel des Services de Police – Attribution des nouveaux grades et des nouvelles échelles de traitement des membres du cadre opérationnel autres que les commissaires divisionnaires. 1° 5016/SD/1

ADOPTÉ – 70° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Application de l'A.R. du 30.3.2001 portant la position juridique du personnel des Services de Police – Attribution des nouveaux grades et des nouvelles échelles de traitement des membres du cadre opérationnel insérés dans le grade de commissaire divisionnaire. 1° 5016/SD/2

ADOPTÉ – 71° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Licenciement d'un aspirant agent de police. 1° 11983

ADOPTÉ – 72° annexe

42° objet : SERVICE INCENDIE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à 60 ans à un Sapeur Pompier professionnel chauffeur. 1° 3287

ADOPTÉ – 73° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à 60 ans à un Adjudant Chef Pompier professionnel. 1° 3285

ADOPTÉ – 74° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
c) Mise en disponibilité pour maladie d'un sapeur pompier professionnel chauffeur. 1^e 11395

ADOPTÉ – 75^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
43^e objet : ITRADEC. Ratification de la représentation de la Ville de Mons au sein du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires de l'Intercommunale.
Secrétariat PHL/MPO

ADOPTÉ – 76^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
44^e objet : IMOBOGAZ. Ratification de la représentation de la Ville de Mons dans les organes de gestion. Secrétariat PHL/MPO

ADOPTÉ – 77^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
45^e objet : IMOBELEC. Ratification de la représentation de la Ville de Mons dans les organes de gestion et Collège des Commissaires. Secrétariat PHL/MPO

ADOPTÉ – 78^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
46^e objet : ISPH. Ratification de la représentation de la Ville de Mons dans les organes de gestion et Collège des Commissaires. Secrétariat PHL/MPO

ADOPTÉ – 79^e annexe

47^e objet : CCAT – Renouvellement du Secrétaire et du Secrétaire Suppléant 6^e CCAT

REMIS

48^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Désignation d'une directrice d'école sans classe à titre intérimaire. 8^e 1^e 5815

ADOPTÉ – 80^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Désignation d'un directeur d'école avec classe à titre intérimaire. 8^e 1^e 6900

ADOPTÉ – 81^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Détachement d'un directeur d'école sans classe en qualité de coordonnateur pédagogique.
8^e 1^e 6585

ADOPTÉ – 82^e annexe

- d) Détachement d'un directeur d'école sans classe en qualité de coordonnateur pédagogique.
8^e 1^e 5677

REMIS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Désignation d'instituteurs(trices) maternelles à titre intérimaire 8^e 1^e 3083/3222/3221

ADOPTÉ – 83^e à 86^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Désignation d'instituteurs(trices) primaires à titre intérimaire. 8^e 1^e 3148/3207/7436/3210

ADOPTÉ – 87^e à 93^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- g) Désignation d'un maître de morale laïque à titre intérimaire. 8^e 1^e 3157

ADOPTÉ – 94^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- h) Agréation de la désignation de maîtres spéciaux de religion orthodoxe à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 1^e 3211/3214/3201/3212

ADOPTÉ – 95^e à 98^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- i) Agréation de la réaffectation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8^e 1^e 6089

ADOPTÉ – 99^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- j) Agréation de la désignation de maîtresses spéciales de religion protestante à titre intérimaire.
8^e 1^e 3198/7955

ADOPTÉ – 100^e et 101^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- k) Mise à la retraite d'un directeur d'école 8^e 1^e 6628

ADOPTÉ – 102^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- l) Mise à la retraite d'une institutrice primaire 8^e 1^e 5592

ADOPTÉ – 103^e annexe

49^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Interruption partielle de carrière d'un professeur de violon et de violon alto à titre définitif, à temps plein. 8^e 3^e 7076

ADOPTE – 104^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Prolongation du détachement pédagogique d'un professeur d'art dramatique à titre définitif. 8^e 3^e 7502

ADOPTE – 105^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Démission d'un professeur d'orgue à titre définitif, en vue de sa mise à la retraite. 8^e 3^e 6205

ADOPTE – 106^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Démission d'un professeur de chant d'ensemble à titre définitif. 8^e 3^e 7501

ADOPTE – 107^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Détachement d'un professeur de piano, en vue d'exercer une fonction de promotion dans un autre pouvoir organisateur. 8^e 3^e 7168

ADOPTE – 108^e annexe

50^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignation d'un directeur, à temps plein, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 6310

ADOPTE – 109^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 8339

ADOPTE – 110^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours spéciaux. 8^e 3^e 5582

ADOPTE – 111^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6817

ADOPTE – 112^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 5822

ADOPTE – 113^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6227

ADOPTE – 114^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- g) Démission honorable d'un professeur de cours spéciaux. 8^e 2^e 5890

ADOPTE – 115^e annexe

51^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8169

ADOPTE – 116^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 7983

ADOPTE – 117^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Nomination à titre définitif d'une surveillante-éducatrice à temps plein. 8^e 2^e 6984

ADOPTE – 118^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Nomination à titre définitif d'une surveillante-éducatrice (mi-temps) 8^e 2^e 8225A

ADOPTE – 119^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Mise à la retraite d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 6259

ADOPTE – 120^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'un commis-dactylographe. 8^e 2^e 8337

ADOPTE – 121^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

52^e objet : PERSONNEL DES CRÈCHES. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à une puéricultrice. 1^e 11277

ADOPTE – 122^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2001.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====